



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU LOIRET

Préfecture
Direction de la Réglementation
et des Relations avec les usagers
Bureau des Elections
et de la Réglementation Générale

LE PREFET DU LOIRET

à

AFFAIRE SUIVIE PAR : MME BEAUX
TELEPHONE : 02.38.81.41.17
COURRIEL : dominique.beaux@loiret.gouv.fr
BOITE FONCTIONNELLE : reglementation@loiret.pref.gouv.fr
REFERENCE : J:\1\1B\PTT\REGL\ANIMAUX DANGEREUX ET
ERRANTS\CIRDI_FARR_HAB 18_06_20109.DOC

Mesdames et Messieurs les Maires
du Département du Loiret
(*en communication à*
Madame la Sous-préfète de Montargis et
Monsieur le Sous-préfet de Pithiviers)

ORLEANS, 22 JUIN 2010

OBJET : Agrément des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux : application du décret n° 2009-376 du 1er avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et au contenu de la formation.

REFER : Ma circulaire du 02 novembre 2009

P. J. : 1

Par circulaire visée en référence, je vous ai adressé copie de mon arrêté du 02 novembre 2009, fixant la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres et des chiens dangereux.

Cette liste ayant été actualisée, vous trouverez, sous ce pli, copie de mon arrêté en date de ce jour, modifiant celui du 02 novembre 2009.

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Michel BERGUE

Préfecture
Direction de la Réglementation
et des Relations avec les usagers
Bureau des Elections
et de la Réglementation Générale

ARRETE PREFECTORAL
Modifiant l'arrêté du 02 novembre 2009

Fixant la liste des personnes du département du Loiret habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux

Le Préfet du Loiret

Vu le code rural, notamment les articles L.211-11, L.211-13-1, L.211-14-2, L.214-6, L.211-18 et R. 211-5-3 à R.211-5-6 ;

Vu la loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de à la prévention de la délinquance ;

Vu le décret n° 2009-376 du 1^{er} avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural et au contenu de la formation ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural.

Vu l'arrêté préfectoral du 19 avril 2010 portant délégation de signature à M. Michel BERGUE, Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, Sous-préfet chargé de l'Arrondissement d'Orléans et Sous-préfet chargé de la politique de la ville dans le département du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 02 novembre 2009 modifié, fixant la liste des personnes du département du Loiret habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret,

ARRETE

Article 1er : L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 02 novembre 2009 modifié, précité est complété comme suit :

La liste personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du code rural est fixée comme suit :


NOMS	ADRESSE CP VILLE	TELEPHONE	DIPLÔME	TITRE Ou QUALIFICATION	LIEU D'IMPLANTATION
BERN Christine	12 RUE DES PUY GAS 45140 INGRE	02.38.86.71.09		Certificat De Capacité Animaux Domestiques	12 RUE DES PUY GAS 45140 INGRE
DA SILVA Luis Mario	17 RUE GAMBETTA 45140 SAINT JEAN DE LA RUELLE	06 23 91 26 27	Brevet de Moniteur de Club		17 RUE GAMBETTA 45140 SAINT JEAN DE LA RUELLE
DUPUY Victorien	54 RUE CROIX BAUDU 45140 SAINT JEAN DE LA RUELLE	02.38.74.62.61 06.77.90.96.24	Brevet de Moniteur de Club		54 RUE CROIX BAUDU 45140 SAINT-DE-LA RUELLE
PANIE épouse CLERMONT Karine	42 ROUTE DU CARROUGE 45530 VITRY AUX LOGES	02.38.5943.93		Certificat De Capacité Animaux Domestiques	42 ROUTE DU CARROUGE 45530 VITRY AUX LOGES
PRIEUR Gérald	RUE DES BASSES FONTAINES –RN 157 45130 COULMIERS			Certificat De Capacité Animaux Domestiques	RUE DES BASSES FONTAINES –RN 157 45130 COULMIERS
ROUILLON Pierre	42 LIEU-DIT « SAUMERY » 45310 SAINT PERAVY LA COLOMBE	06 31 78 90 55	Brevet de Moniteur de Club		42 LIEU-DIT « SAUMERY » 45310 SAINT PERAVY LA COLOMBE
FORASACCO Arnaud	30 CHEMIN DES PLANCHETTES 45530 SURY AUX BOIS	02.36.47.69.88	Brevet Supérieur de technicien cynotechnique de l'armée de terre		30 CHEMIN DES PLANCHETTES 45530 SURY AUX BOIS
TRAMSON ERIC	50 BD NAPOLÉON III BAT B RÉ S .ARGOS 06200 NICE	06.15.13.24.64		Certificat De Capacité Animaux Domestiques	CHEMIN PRINCIPAL LES BAS PLAINONS 83460 TARADEAU
LAURENT Jean- Claude	16 AVENUE JULES LEMAITRE 45190 BEAUGENCY	06.38.63.32.63 06.70.99.93.74	Docteur vétérinaire		39 RUE MARCEL BELOT 45160 OLIVET
LEGRAND Gérard	2 RUE DES ACACIAS 45270 VILLEMOUTIERS	02.38.95.59.15	Brevet de Moniteur de Club		2 RUE DES ACACIAS 45270 VILLEMOUTIERS
AUBRY Frédéric	LA LOMBARDIERE 45500 SAINT MARTIN SUR OCRE	02.38.36.73.64 06.86.77.05.14	Brevet de Moniteur de Club		RUE LES MARTINS 45500 SAINT BRISSON- SUR-LOIRE
BOUDJMAA Djelloul	141 ROUTE DU CASSEA 45700 CHEVILLON SUR HUILLARD	02.38.36.73.64 06.86.77.05.14 06.03.91.63.73	Brevet de Moniteur de Club		RUE LES MARTINS 45500 SAINT BRISSON- SUR-LOIRE
MARGER-LEONARD Lydia	29 ROUTE DE LA CROIX DE PIERRE 18240 LERE	02.38.36.73.64 06.86.77.05.14 02.48.72.56.53	Brevet de Moniteur de Club		RUE LES MARTINS 45500 SAINT BRISSON- SUR-LOIRE
PERRICHON Guy	16 RESIDENCE DE LA MOTTE 18240 SURY PRES LERE	02.38.36.73.64 06.86.77.05.14 02.48.72.16.76	Brevet de Moniteur de Club		RUE LES MARTINS 45500 SAINT BRISSON- SUR-LOIRE
SARA Dorothée	16 RUE SAINT JACQUES 45390 PUISEAUX	06.68.71.08.02	Docteur vétérinaire		16 RUE SAINT JACQUES 45390 PUISEAUX
MERCIER Francis	58 ROUTE D'ORLEANS 45600 SULLY SUR LOIRE	06.09.16.73.38	Brevet de Moniteur de Club		58 ROUTE D'ORLEANS 45600 SULLY SUR LOIRE
MAITRE Romain	LIEU-DIT CHAMPLET ROUTE DE JARGEAU 45510 VIENNE EN VAL			Certificat De Capacité Animaux Domestiques	SARL PENSION LES BASSES FONTAINES 45130 COULMIERS
GAMARD Brigitte	18 RUE ROGER SALENGRO 45120 CHALETTE-SUR-LOING	06.50.24.94.38	Brevet de Moniteur de Club		
MALCOEFFE Christian	18 RUE ROGER SALENGRO 45120 CHALETTE-SUR-LOING	06.62.63.35.24	Brevet de Moniteur de Club		

CHEURFA Jacques	9 RUE ROGER HARDOUIN 91720 GIRONVILLE-SUR ESSONNE	01.64.99.57.55	Brevet de Moniteur de Club		CERCLE CYNOPHILE DE BEAUCE LIEU-DIT « ANNEMONT » 45480 ERCEVILLE
GERAUDEL Christian	21 RUE DE LA PAIX 45430 MARDUIE	06.24.05.73.19	Brevet de Moniteur de Club		CERCLE CYNOPHILE DE BEAUCE LIEU-DIT « ANNEMONT » 45480 ERCEVILLE
LEGRAND Bruno	LE PETIT BIEN 45320 COURTENAY	02.38.97.07.17		Certificat De Capacité Animaux Domestiques	
BRASSEUR Bernard	26 RUE DU PARC 77370 MAISON-ROUGE	06.15.48.74.65 hm.cynophile @yahoo.fr	Diplôme de dresseur cynotechnicien		73 IMPASSE FLEURS 45200 AMILLY
MAHRI Hafid	49 RUE DU DAUPHINE 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE	06.15.48.74.65 hm.cynophile @yahoo.fr	Certificat d'Etude pour les Sapiteurs au Comportement Canin et Accompagnement des Maîtres		73 IMPASSE FLEURS 45200 AMILLY
FONSECA Jean-Claude	139 ROUTE DE FONTAINEBLEAU 77140 NONVILLE	01.64.29.06.63 Jcd.fonseca@ wanadoo.fr	Certificat d'Etude pour les Sapiteurs au Comportement Canin et Accompagnement des Maîtres		139 ROUTE DE FONTAINEBLEAU 77140 NONVILLE

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, la Directrice Départementale de la Protection des Populations, les Maires et tout agent de la force publique du Département du Loiret sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Loiret

Fait à ORLEANS, le 22 juin 2010

**Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général,**



Michel BERGUE